

L'approche de la préparation d'une intervention en cas d'urgence (ERP) (CPIO-IASC, situations en matière des déplacés internes, catastrophes naturelles)

07 mars 2023

Points clés

- La préparation d'une intervention en cas d'urgence est le cadre approuvé par le CPIO-IASC pour les situations en matière de déplacés internes, de catastrophes naturelles et d'autres urgences de non-réfugiés. Au niveau national, à l'appui du gouvernement hôte, ces efforts de planification sont dirigés par le Coordinateur résident ou par le Coordinateur humanitaire.
- Des efforts de préparation en cas d'urgences potentielles en matière de réfugiés (les afflux) à l'appui du gouvernement hôte, d'autre part, sont toujours dirigés par le représentant du HCR, avec la participation des membres de l'équipe de pays des Nations Unies ou de l'équipe de pays humanitaires. Dans tel cas, la Trousse de préparation aux urgences des réfugiés (PPRE) fournit le cadre des mesures à prendre.
- L'ERP se concentre sur les situations dans lesquelles l'échelle d'urgences potentielles exige l'action concertée d'un nombre d'agences et d'organisations.
- L'analyse continue et en temps réel des risques, ainsi que les alertes précoces des équipes de pays humanitaires sont essentielles à la planification en cas d'urgence et déclenchent des actions associées en matière de préparation.

1. Aperçu

Notez que ce chapitre reflète l'approche de la « version BETA » de la préparation d'une intervention en cas d'urgence (ERP), qui a été publiée en 2015 par l'Équipe spéciale en matière de planification et de résistance sur le terrain du Comité permanent interorganisations (CPIO-IASC). Ceci ne reflète pas nécessairement la

version définitive de ce qui sera publié.

L'objectif de la Préparation d'une intervention en cas d'urgence (ERP) est d'optimiser la vitesse et le volume d'aide essentielle offerte immédiatement après le début d'une urgence humanitaire. Elle offre des directives pratiques afin d'aider les équipes des pays interorganisations (y compris les agences de l'ONU, des organisations internationales, le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ONG) lorsqu'elles se préparent collectivement afin de répondre aux urgences potentielles avec de l'aide et de la protection humanitaires adéquates.

L'ERP s'applique principalement à la planification interorganisations en matière de catastrophes naturelles et de situations de déplacements internes. Dans les crises de réfugiés potentielles (lorsque le risque d'urgence identifié est lié particulièrement à la possibilité d'une situation d'urgence de réfugiés), la Trousse de préparation aux urgences des réfugiés (**Preparedness Package for Refugee Emergencies**, PPRE), qui utilise la même approche que l'ERP, devrait être utilisée en tant que toolkit et directives.

L'ERP décrit comment la communauté humanitaire internationale peut s'organiser afin de soutenir et d'améliorer l'action du gouvernement national. Les directives sont fondées sur l'entente qui désigne les gouvernements comme les principaux responsables de fournir de l'aide humanitaire aux femmes, aux filles, aux garçons et aux hommes et aux sous-groupes de la population dans le besoin conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Cette résolution affirme que : « Chaque pays a la responsabilité tout d'abord de protéger les victimes des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence qui ont lieu dans son territoire. Par conséquent, le pays affecté a le rôle principal de commencer, organiser et mettre en œuvre des services d'aide humanitaire offerts dans son territoire. »

La préparation d'une intervention en cas d'urgence sert en tant qu'outil:

- Pour développer une compréhension commune des risques et du système afin de surveiller ces risques, en s'assurant qu'une action immédiate est entreprise selon le besoin.
- Pour établir un niveau minimum de préparation contre des risques multiples.
- Pour entreprendre des actions supplémentaires, y compris le développement de plans d'urgence contre des risques particuliers, qui peuvent être utilisés en tant que base d'un Plan d'intervention préliminaire afin de répondre aux besoins différenciés d'une population touchée dans les premières 3 à 4 semaines d'une urgence humanitaire.

L'Équipe spéciale en matière de planification et de résistance sur le terrain du CPIO-IASC a développé l'ERP, en collaboration avec le HCR. Ceci remplace les « Directives relatives à la planification de mesures d'urgence pour l'assistance humanitaire » qui ont été préparées en 2001 et mises à jour en 2007.

2. Pertinence pour les opérations d'urgence

La planification en cas d'urgence vise à s'assurer que la direction stratégique et les composants de base requis pour une intervention éventuelle sont mis en place. Des expériences ont démontré que commencer à fournir de l'aide en cas d'urgence, particulièrement à échelle, prend

un délai de livraison important. En entreprenant des mesures de planification, les opérations concentrent des actions préparatoires en début de période avant que la crise n'ait pas lieu.

Certains des trois composants ERP principaux sont déclenchés par des niveaux de risque précis, comme le montre le tableau ci-dessous.

Composant	Quand et qui le fait ?	Objectif
Analyse et contrôle des risques (multiples)	<ul style="list-style-type: none"> ◦ En tout temps à intervalles réguliers ◦ Réalisé par des équipes de pays des Nations Unies (UNCT) ou des équipes de pays humanitaires (HCT) dirigées par le Coordonnateur résident (CR) ou le Coordonnateur humanitaire (CH) 	Identifier tous les dangers potentiels et surveiller les indicateurs liés à ces dangers
Actions minimales en matière de la préparation d'une intervention en cas d'urgence (MPA)	<ul style="list-style-type: none"> ◦ En cours en tout temps ◦ Réalisées par des UNCT et des HCT, ainsi que par des groupes s'ils sont mis en place 	Maintenir la planification minimale de base et jeter les bases de préparation en cas d'urgence
Actions avancées en matière de la préparation d'une intervention en cas d'urgence (APA) et planification en cas d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Dans des situations à risque moyen ou haut (le niveau de risque est plus que 8) ◦ Réalisées par des UNCT et des HCT, ainsi que par des groupes s'ils sont établis 	Augmenter le niveau de planification de la préparation en cas d'urgence

3. Conseils principaux

Processus sous-jacent - Comment cela fonctionne?

L'ERP est un processus continu, qui se divise en trois éléments clés :

- Analyse et contrôle des risques
- Actions minimales en matière de la planification (MPA)
- Actions avancées en matière de la planification (APA) et plans d'urgence

L'approche est :

- Dirigée par le Coordonateur résident (CR) ou le Coordonateur humanitaire (CH).
- Organisée par l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT) ou l'équipe de pays humanitaires (HCT)
- Soutenue par un groupe de coordination intergroupe et intersectorielle et par des groupes ou des secteurs, si des groupes et des secteurs sont établis.
- Inclusive d'un large éventail d'acteurs, y compris les acteurs à niveau infranational.
- Un soutien des autorités nationales, qui sont les responsables principaux des personnes touchées.

Contexte	Responsabilités
Dans les pays ou les structures de coordination humanitaire du CPIO-IASC sont mises en place	Le CH, en travaillant en collaboration avec l'équipe de pays humanitaires et des groupes et des secteurs à niveau national, devrait diriger le processus ERP et assurer la cohérence dans l'équipe de pays humanitaires, ainsi qu'avec les structures nationales. La coordination est dirigée par le HCR dans les cas de réfugiés (la Trousse de planification aux situations d'urgence des réfugiés [PPRE] s'applique) et par l'OMS dans les situations d'urgence en matière de santé publique.
Dans les pays où les structures de coordination humanitaire du CPIO-IASC ne sont pas mises en place	Le CR devrait établir une équipe de pays humanitaires interorganisations et travailler avec cette équipe et les autorités nationales afin de mettre en œuvre l'ERP. Le CR devrait encourager les apports et la participation des ONG, y compris les organisations de femmes actives dans le pays, afin de s'assurer que leurs capacités et compétences humanitaires sont reconnues et qu'elles peuvent y contribuer pleinement. Il se peut que les mécanismes de coordination dans les pays soient élargis pour cette raison.

L'ampleur de la participation des autorités nationales et infranationales dépend du contexte. Dans tous les cas, l'ERP devrait être fondée sur les connaissances en matière de la planification, des compétences et des systèmes des autorités nationales et locales. Ceci devrait être complété par une connaissance des inégalités et des vulnérabilités sous-jacentes qui influent sur la susceptibilité aux risques et sur la résistance des femmes, des hommes et de leurs communautés dans un contexte donné et devrait être conformément aux principes de neutralité et d'impartialité.

L'approche ERP est divisée en trois niveaux d'action interdépendants :

Interorganisations	Groupes et secteurs	Propre à une organisation
<p>Ce niveau établit un cadre autoritaire afin de diriger l'action collective de tous les intervenants humanitaires potentiels.</p>	<p>Ce niveau définit la façon dont les agences travailleront ensemble afin d'atteindre les objectifs spécifiques à des secteurs.</p>	<p>Ce niveau décrit la façon dont l'intervention de l'organisation sera mise en œuvre.</p> <p>Notez que l'approche ERP ne définit pas la forme de la planification à niveau des agences.</p>

Vue d'ensemble des trois composants principaux de la préparation d'une intervention en cas d'urgence

(a) Analyse et contrôle des risques (multiples)

Une compréhension claire et partagée des risques qui peuvent déclencher une crise assez grave pour nécessiter une intervention humanitaire coordonnée est essentielle au processus ERP entier. L'analyse informe la planification et le contrôle s'assure que le processus est sensible aux risques émergents. Le processus d'analyse de risques identifie les risques qui peuvent déclencher une crise et les classe selon leur impact et probabilité. Le classement des risques détermine si les seuils sont faibles, moyens ou élevés. Le développement d'un plan d'urgence (voir les « Actions avancées en matière de planification et préparation en cas d'urgence » ci-dessous) est recommandé lorsque les seuils de risque sont considérés comme « moyens » ou plus élevés.

En parallèle, le contrôle de risques devrait être entrepris en utilisant des indicateurs identifiés dans le cadre du processus d'analyse. Le contrôle offre des alertes précoces des risques émergents, qui, par conséquent, permettent de prendre des mesures rapidement (adapter le plan d'urgence, par exemple, ou, dans la mesure du possible, prendre des mesures afin de réduire l'impact d'un risque émergent).

(b) Actions minimales en matière de la préparation d'une intervention en cas d'urgence (MPA)

Les MPA sont un ensemble d'activités que chaque équipe de pays des Nations Unies doit mettre en œuvre afin d'établir un niveau minimal de planification en cas d'urgence dans un pays. Les MPA ne sont pas spécifiques à un risque ou à un scénario et normalement n'exigent pas beaucoup de ressources supplémentaires. Ces actions incluent le contrôle de risques, l'établissement de préparatifs en matière de coordination et de gestion, la préparation d'évaluations conjointes en matière des besoins, la surveillance, la gestion d'informations et l'établissement d'une capacité opérationnelle et des dispositions afin de fournir des secours aux sinistres et de la protection dans les situations cruciales.

(c) Actions avancées en matière de la préparation d'une intervention en cas d'urgence (APA) et planification en cas d'urgence

Les APA et la planification en cas d'urgence sont deux ensembles d'activités complémentaires qui devraient être initiés conjointement afin de planifier des mesures à prendre contre des risques particuliers lorsque l'analyse et le contrôle de risques indiquent que le risque d'une urgence qui se produit est « moyen » ou plus élevé.

Les APA sont conçues afin d'augmenter la préparation aux interventions en matière de risques particuliers d'une équipe de pays humanitaires. Contrairement aux MPA, les APA sont spécifiques à un risque. Elles se fondent sur des MPA qui sont déjà mises en place. La liste de contrôle des APA (voir l'Annexe III) inclut des actions de planification fondamentales qui complètent et qui soutiennent le processus de planification en cas d'urgence.

Un plan d'urgence expose une stratégie d'intervention et un plan opérationnel afin de répondre aux besoins humanitaires pendant les trois à quatre premières semaines d'une urgence. Un plan d'urgence expose ce qui pourrait se produire et ce qu'il faudrait avoir, les actions à entreprendre, les ressources qui pourraient être exigées, ainsi que les écarts à combler.

Le rôle et les responsabilités du HCR

En tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe de pays humanitaires, le HCR participe pleinement à l'ERP. En ce qui concerne la planification pour les situations de déplacés internes et de catastrophes naturelles, le HCR contribue aux efforts de planification dirigés par le CR et le CH. Dans le cadre d'un plan de préparation d'ensemble, le HCR dirige les efforts de planification des trois groupes dirigés par l'agence (le groupe de protection, le groupe d'abri et les groupes du Camp de coordination et du Camp de gestion). L'ampleur de cet engagement dépendra de la priorité de préparation accordée aux interventions de ces groupes et de la mise en œuvre officielle de ces groupes dans un pays.

Considérations de l'engagement du HCR à l'échelle du pays

- L'ERP devrait être pratique. Elle devrait se concentrer sur les besoins, sur ce qui est mis en place, et sur le comblement des écarts ; ainsi que sur la façon par laquelle l'équipe du pays peut atteindre les personnes touchées afin d'offrir de l'aide. Autrement dit, il s'agit d'un processus de questions et de réponses opérationnelles approfondies. L'analyse et le contrôle de risques sont essentiels à la planification dynamique et sensible.
- L'ERP devrait être flexible. Les équipes des pays devraient prioriser les actions à la lumière de la capacité d'un pays d'entreprendre une planification.
- L'ERP devrait être participative. La planification est plus efficace lorsque tous ceux qui devront travailler ensemble participent au processus depuis le début.
- La direction stratégique du CR ou du CH et l'engagement des agences à niveau national afin de rendre le personnel et les ressources disponibles pour soutenir le processus sont essentiels à la réussite de l'ERP, qui dépend de chaque membre de l'équipe du pays.

Annexes

[Emergency Response Preparedness July 2015](#)

4. Liens

[ReliefWeb Response](#)

5. Contacts principaux

Prendre contact avec les Services d'urgence de la Division de la gestion des urgences et de l'approvisionnement (DESS) à : hqemhand@unhcr.org.